

**COMPTE RENDU de la REUNION du 25 mai 2020**  
**Séance d'installation du Conseil Municipal**

---

Présents : Mr Gérard Achaintre, Mme Christine Déprèle, Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mr Thomas Dumontet, Mme Isabelle Durand, Mme Claire Fournier, Mr Sébastien Laval, Mme Gaëlle Leschiera, Mr Paul Martin, Mr Sébastien Polloce, Mme Françoise Raynaud, Mme Séverine Renaud, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mr Thomas Dumontet.

Désignation des assesseurs pour l'élection du Maire et des Adjoints : Mme Claire Fournier et Mr Paul Martin.

### **. 1/ Installation du Conseil Municipal**

Dominique DESPRAS, maire sortant, ouvre la séance et déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction.

### **. 2/ Election du Maire**

Nicole SAINT-ANDRÉ, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de la séance en vue de l'élection du Maire.

Après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

**Ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour (13 voix pour et 02 blancs), Mr Dominique Despras est élu Maire et reprend la présidence de l'assemblée.**

### **. 3/ Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour Claveisolles un maximum de 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints, comme pour le mandat précédent.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 3 pour la durée du présent mandat.**

### **. 4/ Election des Adjoints**

Monsieur le Maire propose la candidature de Pierre Dumontet, Isabelle Durand et Gérard Achaintre.

**Après vote à bulletin secret, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, sont élus :**

- **Pierre DUMONTET, 1<sup>er</sup> adjoint (14 voix pour et 1 bulletin blanc)**
- **Isabelle DURAND, 2<sup>ème</sup> adjoint (14 voix pour et 1 voix pour Claire FOURNIER)**
- **Gérard ACHAINTRE, 3<sup>ème</sup> adjoint (14 voix et 1 bulletin blanc)**

## **. 5/ Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint**

Monsieur le Maire indique que les indemnités de fonction sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il ajoute que le montant des indemnités est fonction de la strate démographique et se calcule en appliquant un taux par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique :

### **Barème des indemnités**

Population 500-999 habitants	Taux maxi (en % de l'IB 1027)	Indemnité mensuelle brute maxi
Maire	40.3 %	1 567.43 €
Adjoint	10.7 %	416.17 €

Il précise enfin que, de droit, les maires perçoivent la somme maximale prévue par le barème sans que le conseil municipal soit consulté.

Toutefois, Monsieur le Maire et les Adjoint proposent de réduire leur indemnité de 15% et invitent le Conseil Municipal à se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe à compter de ce jour, les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint comme suit :**

	Taux appliqué (en % de l'IB 1027)	Indemnité mensuelle brute
<b>Maire</b>	<b>34.25 %</b>	<b>1 332.10 €</b>
<b>Adjoint</b>	<b>9.1 %</b>	<b>353.93 €</b>

## **. 6/ Conseillers communautaires**

Monsieur le Maire indique que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau établi au moment de l'élection du maire et des adjoints. Il précise que Claveisolles dispose d'un siège à la COR.

**Par conséquent, sont conseillers communautaires, Dominique DESPRAS, titulaire et Pierre DUMONTET, suppléant.**

## **. 7/ Désignation des délégués au SYDER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, désigne en qualité de délégués au SYDER :

- **Dominique DESPRAS, titulaire**
- **Sébastien LAVAL, suppléant**

## **. 8/ Délégués au SIEHVA**

Les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues seront désormais désignés par la COR. Il est donc possible qu'il n'y ait pas de délégués de la commune de Claveisolles au SIEHVA.

## **. 6/ Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire indique que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS qui est de droit présidé par le Maire et composé d'un nombre égal de membres élus au sein du Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que le conseil d'administration du CCAS sera constitué de 5 membre élus et de 5 membres nommés
- Désigne, membres du conseil d'administration du CCAS, les conseillers municipaux suivants : Isabelle Durand, Gaëlle Leschiera, Françoise Raynaud, Séverine Renaud et Nicole Saint-André.

## . 7/ Questions diverses

- Monsieur le Maire liste les commissions municipales qui seront mises en place lors de la prochaine séance et invite les conseillers municipaux à réfléchir à quelles commissions ils souhaitent participer :

➤ Bâtiments communaux – Urbanisme
➤ Voirie – Forêt - Economie
➤ Finances – Impôts – Appel d'offres
➤ Culture – Association - Fleurissement
➤ Affaires sociales et CCAS
➤ Affaires scolaires
➤ Communication - Information
➤ Tourisme - Environnement

Il précise qu'un adjoint siègera dans chaque commission pour centraliser le travail de la commission auprès du Maire mais qu'il n'y aura pas de hiérarchisation entre les membres.

- Monsieur le Maire revient sur la réunion de travail de jeudi et dresse un bilan positif de cette demi-journée qui a permis à chacun de s'exprimer sur l'avenir de Claveisolles en matière de tourisme, investissement, économie et environnement.
- **Ecole publique** : Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il travaille en étroite collaboration avec le Directeur de l'Ecole pour essayer d'accueillir un maximum d'enfants toute la semaine (4 jours) ; ceci afin de limiter le décrochement scolaire de certains élèves, d'aider les parents qui travaillent et donc de soutenir aussi l'économie. Il tient à souligner le remarquable investissement de toute l'équipe pédagogique durant cette période difficile de pandémie et propose de leur adresser un courrier de remerciement et de leur offrir un bon cadeau (à définir) d'une valeur de 20 € par personne.
- L'agent technique sera désormais sous la responsabilité de Gérard Achaintre auquel il faudra s'adresser directement pour tout ce qui concerne le travail à confier à cet agent.
- **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie** : mardi et jeudi de 9h00 à 16h00.  
Il sera toujours possible de convenir d'un rendez-vous en dehors de ces horaires d'ouverture (par mail de préférence : [mairie@claveisolles.fr](mailto:mairie@claveisolles.fr)) ou de contacter le Maire et les Adjointes par téléphone.
- **Adressage** : Une permanence aura lieu à la **salle des fêtes le samedi 6 juin de 9h00 à 17h00** pour la remise des numéros de maison et des certificats d'adressage.

De 9h00 à 11h00	Sébastien Polloce – Claire Fournier – Sébastien Laval
De 11h00 à 13h00	Paul Martin – Nicole Saint-André
De 13h00 à 15h00	Claudine Verdolini – Christine Déprele – Thomas Dumontet
De 15h00 à 17h00	Séverine Renaud – Gaëlle Leschiera – Françoise Raynaud

- Agenda : **Jeudi 18 juin à 19h00** : réunion préparatoire pour le budget  
**Jeudi 02 juillet à 19h00** : prochaine réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.